



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	15	25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) – Patrick EIDELGIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à François GRISANTI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Pascale GIORDANO (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Jérôme CAPPELLARO (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

Absents : Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI -Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°97-26-10-21

Objet : Modifications de la consistance du projet de travaux de revalorisation de la Place du Marché Couvert.

Le 11 juillet 2018, la Ville a délibéré sur un plan de financement pour des travaux de revalorisation de la Place du Marché Couvert. Le projet initial consistait en des travaux de réfection du revêtement en carrelage sous les halles et de divers aménagements de voirie. Il était estimé dans la délibération à hauteur de 500.000,00 € hors taxes.

Suite à cette délibération, la Ville a obtenu un financement de 400.000,00 € (80%) décomposé de la manière suivante :

- CDC : arrêté n° 1804958SACI pour une subvention d'un montant de 250.000,00 €, prorogée au 10 décembre 2021 par arrêté n°2020-17401SAT ;
- DETR : arrêté n° PREF2B/DCTPP/BCPPAT/243 pour une subvention d'un montant de 150.000,00 €, prorogée au 10 décembre 2021 par arrêté n° PREF2B/DCTPP/BCPPAT/265.

La nouvelle municipalité a souhaité reprendre le projet initial afin de le rendre plus en adéquation avec les attentes et les besoins de la population tout en conservant un montant d'enveloppe prévisionnelle de travaux sensiblement équivalent. Le nouveau programme de travaux prévoit désormais la réfection des zones de stationnement qui nécessitent une reprise globale afin d'assurer la sécurité effective des piétons mais aussi des conducteurs et des véhicules stationnés.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20211109-97-26-10-21-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Une deuxième phase sera prévue concernant la réfection des halles.

À la suite du remaniement des travaux prévus, ces travaux se décomposent de la manière suivante :

DÉSIGNATION DU LOT	MONTANT ESTIMATIF HORS TAXES
Démolition, libération des emprises, bordures et revêtements routiers	320.134,00 €
Ouvrages de génie civil et maçonneries diverses	135.285,30 €
Réseaux divers	112.747,50 €
Plantations diverses	28.812,90 €
TOTAL	596.979,70 €

Le montant des subventions allouées restera inchangé (400.000,00 €). Le taux de subventionnement de l'opération passe donc de 80% à 67%.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

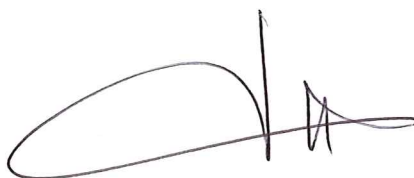
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **VALIDER** le changement de consistance des travaux de revalorisation de la Place du Marché Couvert tel qu'exposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20211109-97-26-10-21-DE
Date de télétransmission : 09/11/2021
Date de réception préfecture : 09/11/2021